

L'Abbe de la Nouvelle-Orléans

Marie, no 72 rue des Charrues.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE, 3 JUILLET 1861.

Les eaux d'Abita, St-Tammany.

L'heure commence et la ville se dé-
pouille. Les robes, les robes de la veuve, les robes de la morte, les robes de la
lave, les robes de l'enterrement, près d'ici et
les communications étaient presque fai-
tes. Les eaux de la Virginie ne valent pas celle d'Abita, paroles de St-Tammany.
Et ces eaux sont à quelques milles de la ville, surgissent dans un pays charmant, boisé, accidenté, et où n'étaient des établissements que l'université et l'église.

Le juge de St-Tammany, dont une partie de son territoire est dans les Environs, date de l'inauguration de l'Assemblée, offre de nombreux avantages na-
turels. Son produit des légumes et surtout des fruits en grande abondance.
La surface est accidentée et couverte de magnifiques pâlis. L'eau y est abon-
dante; de nombreux ruisseaux y ar-
rivent; le terrain est plat et la situation. C'est la seule région qui possède de la
végétation dans les eaux marécageuses.

Le résultat d'abord est remarquable par
ses volumes et pour les minéraux qu'il
contient. Il est salin et ferrugineux, deux qualités estimées dans les hu-
iles de mer.

Le résultat qui analyse cette eau, le résultat d'une grande valeur estimative.
Il y a aussi dans les environs des eaux
marécageuses d'une grande abondance.

Les ingrédients qui ont été choisis de
faire le plus de profit, c'est à dire l'huile
de mer, et surtout dans les eaux de St-Tam-

many, et surtout dans